

Auto Motors Services souhaite informer son aimable clientèle sur l'achat des produits et/ou services (modifications électroniques moteur, aussi appelé reprogrammation moteur) présents sur le bon de commande, devis et/ou ordre de réparation. En effet, nos produits et services entraîneront vraisemblablement la modification de certaines caractéristiques techniques des véhicules qui en sont équipés, constituant des transformations notables au sens de l'article R. 321-16 du Code de la route. Le véhicule ainsi équipé devra en conséquence être soumis à une nouvelle réception destinée à vérifier qu'après ces modifications, le véhicule satisfait aux conditions techniques de mise en circulation. Cette nouvelle réception doit être demandée par le propriétaire du véhicule au préfet. Le défaut de déclaration dans le délai est puni de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Auto Motors Services attire l'attention de l'acheteur sur le fait que les modifications opérées sur le véhicule obligent le client à en avertir sa compagnie d'assurance responsabilité civile, à défaut de quoi cette dernière pourrait refuser son intervention ou exercer une action récursoire à l'encontre de son assuré. En aucun cas, **Auto Motors Services** ne pourra être tenu pour responsable d'un éventuel refus d'intervention de l'assurance.

Auto Motors Services attire l'attention de l'acheteur sur le fait que les modifications opérées sur le véhicule peuvent entraîner la nullité de la garantie constructeur avec d'éventuelles sanctions pour les véhicules en LOA, LDD ou autres formes de location. En aucun cas, **Auto Motors Services** ne pourra être tenu pour responsable de l'annulation de la garantie constructeur et des éventuels frais associés.

Les produits et/ou services (modifications électroniques moteur, aussi appelé reprogrammation moteur) présents sur le bon de commande, devis et/ou ordre de réparation sont exclusivement réservés à la compétition. **Auto Motors Services** n'applique aucune garantie mécanique sur moteur d'occasion et/ou moteur préparé. Votre véhicule doit être en parfait état de marche, en ordre d'immatriculation, de contrôle technique et d'assurance avant d'effectuer quelque modification et/ou amélioration moteur. **Auto Motors Services** ne pourra donc être tenu pour responsable si une panne et/ou casse a lieu pendant et après l'intervention. **Auto Motors Services** se réserve le droit de refuser la ou les interventions si le fonctionnement moteur du véhicule ne le permet pas. **Auto Motors Services** se réserve le droit de conserver l'acompte versé à titre de validation de commande si le fonctionnement moteur du véhicule ne permet pas de réaliser la ou les prestations inscrites sur le devis, bon de commande et/ou ordre de réparation. Pièces de compétition non soumises à garantie (ni échangées ni remboursées).

Garage Auto Motors Services
Mr LECHaine Antoine

ZA du Pont Neuf - 54410 Laneuveville-devant-Nancy

contact@auto-motors-services.fr

<https://auto-motors-services.fr>

